VILLE
DE
FLUMET
73590 SAVOIE

Cité fondée en 1200
par le Prince Aymon II de Faucigny

Station Classée de Tourisme

N° 102/2026

ARRETE REGLEMENTANT
LE STATIONNEMENT DES VEHICULES
PARKING DE L'EGLISE

VENTE DE PATISSERIES PAR L'APE

Le Maire de la Commune de FLUMET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article R26-15 du Code Pénal,
VU la vente de pâtisseries lors de la cérémonie du 11 novembre 2026 organisée par l'APE sur une place de parking du parking de l'Eglise,
CONSIDERANT qu'il y a lieu pour la bonne organisation de l'animation de réglementer l'accès à cette place.

ARRETE

Article 1 :
La vente de pâtisseries organisée par l'APE aura lieu le **mercredi 11 novembre 2026 sur la partie droite du parking de la Place de l'Eglise**.

Article 2 :
Le stationnement est **interdit sur la partie droite du parking de la place de l'Eglise, le mercredi 11 novembre 2026 à partir de 8h00 jusqu'à 13h inclus**.

Article 3 :
Les services techniques sont chargés de fournir du matériel de sécurité et la signalétique correspondante qui seront installées et désinstallées par l'APE.

Article 4 :
Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Diffusions
Copie du présent arrêté sera remise à :
- Brigade de la Gendarmerie d'Ugine
- Office de tourisme du Val d'Arly-Flumet

Est chargé chacun en ce qui le concerne.

Fait à Flumet, le 27 octobre 2026

Le Maire,
Jean Christophe GROSSET-GRANGE

VILLE DE FLUMET (Savoie)